

Au troisième trimestre 2013, la masse salariale nette de l'emploi à domicile se stabilise après une légère hausse (+ 0,5 %) au trimestre précédent. Cette stabilité provient de la conjugaison d'une hausse modérée de 0,4 % du taux de salaire horaire et d'une baisse de même ampleur du volume horaire, tenant à la réduction du nombre d'heures moyen par employeur.

Toutefois, sur le champ de la garde d'enfant à domicile, le volume d'heures progresse pour le deuxième trimestre consécutif (+ 0,9 % après + 0,5 %).

Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile reste en fort repli (- 3,7 % après - 3,9 % au trimestre précédent) pour le sixième trimestre consécutif. En effet, la hausse de 0,8 % du taux de salaire horaire net moyen ne permet pas de compenser la baisse de 4,5 % du volume horaire déclaré.

S'agissant des assistantes maternelles, après deux trimestres de baisse, leur volume d'heures augmente sensiblement pour le deuxième trimestre consécutif (+ 1,2 % après + 1,5 %). La masse salariale progresse quant à elle de 0,5 % ce trimestre.

Sur un an, la masse salariale des assistantes maternelles augmente de 1,9 % (après + 2,6 % au trimestre précédent) : le volume horaire déclaré augmente de 1,0 % et le taux horaire moyen de 0,9 %.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs reste en baisse sur un an (- 1,3 %, après - 1,1 % le trimestre précédent).

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2013

Au troisième trimestre 2013, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** se stabilise (0,0 %, *tableau 1 et graphique 1*) après une légère hausse (+ 0,5 %) au trimestre précédent et un net fléchissement (- 3,9 %) au premier trimestre 2013. Au troisième trimestre, la progression modérée du taux de salaire horaire moyen (+ 0,4 %) est compensée par la baisse de même ampleur du volume horaire déclaré. Cette diminution résulte d'une baisse du nombre d'heures moyen par employeur (- 0,5 %), le nombre d'employeurs étant quant à lui quasiment stable (+ 0,1 %).

Sur un an, la masse salariale nette diminue à un rythme quasiment identique à celui du trimestre précédent (- 3,7 % après - 3,9 %). La hausse de 0,8 % du taux de salaire horaire net moyen ne permet pas de compenser la baisse de 4,5 % du volume horaire déclaré. Cette baisse résulte à la fois de la réduction du nombre d'employeur (- 2,6 %) et de celle du nombre d'heures moyen par employeur (- 1,9 %).

Sur le champ de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**, le nombre d'employeurs reste stable au troisième trimestre 2013 (+ 0,0 % après + 0,1 %, *tableau 2 et graphique 3*) ; sur un an, il diminue de 2,8 %. En revanche, le volume horaire déclaré baisse légèrement ce trimestre (- 0,5 % après - 0,0 %) et recule de 4,8 % sur un an. Le taux horaire progresse quant à lui de 0,6 % sur le trimestre et de 1,0 % sur un an. Ainsi, au total, la masse salariale nette du troisième trimestre est identique à celle du trimestre précédent mais reste en nette baisse en glissement annuel (- 3,8 %).

Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, le nombre d'employeurs confirme l'inflexion enregistrée au deuxième trimestre 2013 après deux trimestres de baisse : au troisième trimestre 2013, il progresse de 1,1 %, après + 0,3 %. Sur un an, il diminue toujours mais de manière nettement moins prononcée qu'aux trimestres précédents : - 0,2 % après respectivement - 1,2 % et - 1,1 % aux trimestres précédents. Le volume

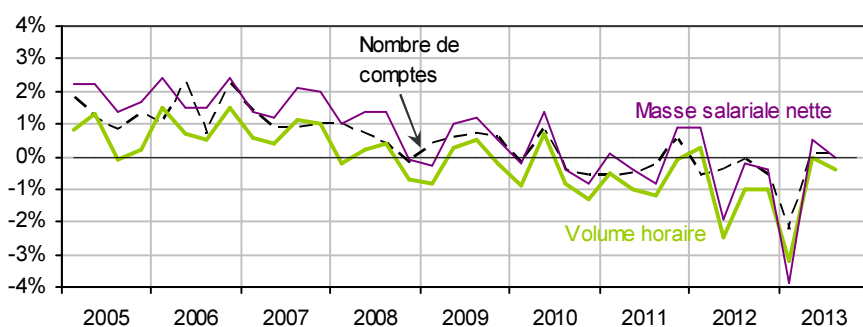
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) *

	Niveau 2013 T3	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2013 T3	
		2012 T3	2012 T4	2013 T1	2013 T2	2013 T3		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 015	-0,1	-0,6	-2,2	+0,1	+0,1	-2,6
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	133,2	-1,0	-1,0	-3,2	-0,0	-0,4	-4,5
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 263,3	-0,2	-0,4	-3,9	+0,5	+0,0	-3,7
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	627,1	-0,1	+0,2	-1,7	+0,4	-0,0	-1,1
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	66,1	-0,9	-0,3	-1,0	-0,1	-0,5	-1,9
	Taux horaire (3) / (2)	9,5	+0,9	+0,6	-0,7	+0,5	+0,4	+0,8
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	920	+0,6	-0,8	+0,4	+0,4	+1,0	+1,1
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	975,3	+1,2	-0,2	-0,1	+1,6	+0,5	+1,9
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 060,0	+0,7	+0,6	-0,5	+1,2	-0,5	+0,8
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 928	+0,1	-0,9	-1,3	+0,2	+0,4	-1,6
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 244,0	+0,5	-0,6	-2,4	+1,4	+0,3	-1,3

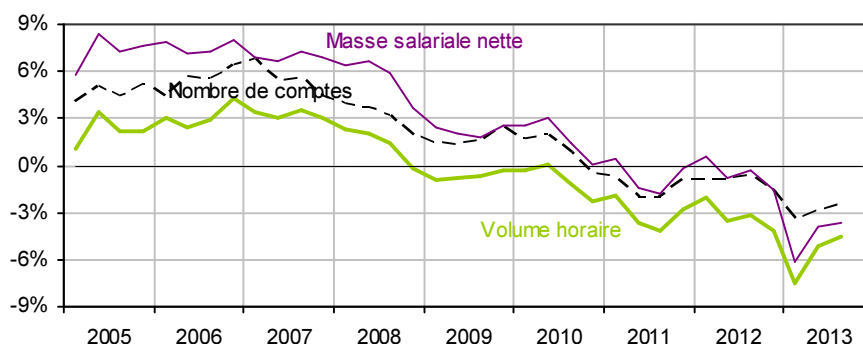
* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnece ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



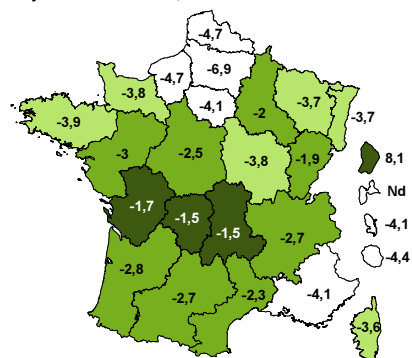
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au troisième trimestre 2013 (en %)

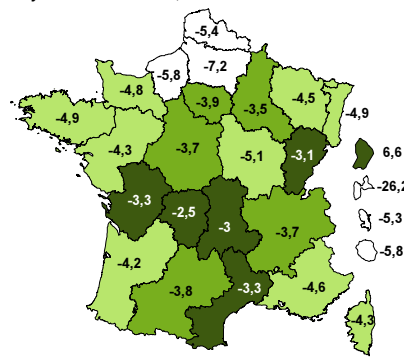
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 3,7 %



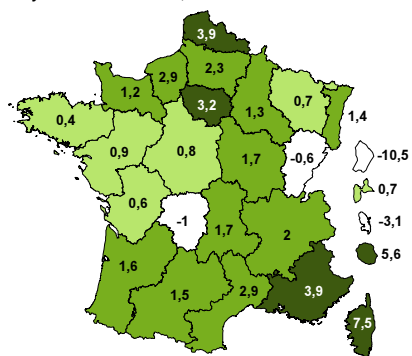
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 4,5 %



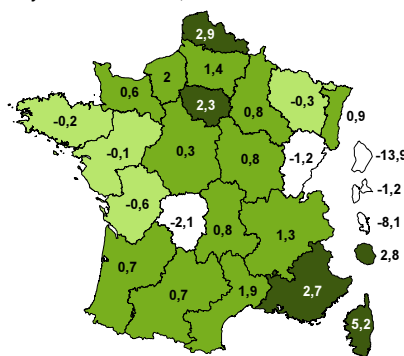
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 1,9 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : + 1,0 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnccsu ; Centre Pajemploi

horaire progresse de 0,9 % ce trimestre mais reste en repli sur un an (- 2,3 %). Au total, compte tenu d'une baisse du taux de salaire horaire moyen de 0,9 %, la masse salariale nette est stable ce trimestre ; sur un an, elle recule de 3,1 %.

L'activité des **assistantes maternelles** semble retrouver son dynamisme. La nette progression du volume d'heures enregistrée au trimestre précédent se confirme (+ 1,2 % après + 1,5 %) ; l'évolution sur un an est de + 1,0 %. La hausse du nombre d'heures est notamment portée par l'accélération du nombre d'employeurs (+ 1,0 % ce trimestre après + 0,4 % aux deux trimestres précédents). Sur un an, il augmente de 1,1 %. En revanche, le salaire moyen versé par les employeurs d'assistantes maternelles enregistre une baisse de l'ordre de 0,5 %. Ainsi, la masse salariale nette enregistre-t-elle une hausse de 0,5 % en glissement trimestriel, portant à + 1,9 % l'évolution sur un an (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agréant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs progresse faiblement de 0,3 % ce trimestre après une hausse de 1,4 % au trimestre précédent. Elle reste orientée à la baisse sur un an (- 1,3 %, tableau 1).

Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile ainsi que le volume horaire déclaré reculent encore dans l'ensemble des régions, hormis en Guyane. Ils diminuent fortement en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, à la Réunion et en Haute-Normandie. Dans ces régions, la masse salariale nette enregistre une baisse de plus de 4 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 5,5 % (carte b). Les volumes horaires connaissent des baisses moins marquées en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Ile-de-France mais la masse salariale y diminue nettement.

L'activité des assistantes maternelles est quant à elle soutenue dans un grand nombre de régions, notamment en Corse, à la Réunion, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le Nord-Pas-de-Calais, et en Ile-de-France, où les taux de croissance de la masse salariale et des heures déclarées dépassent respectivement 3 % et 2 % (cartes c et d). En revanche, les autres Dom, le Limousin et la Franche-Comté restent les régions les moins bien orientées ; la masse salariale et le volume horaire y sont en repli.

Sandrine Maj
Madeleine Vong

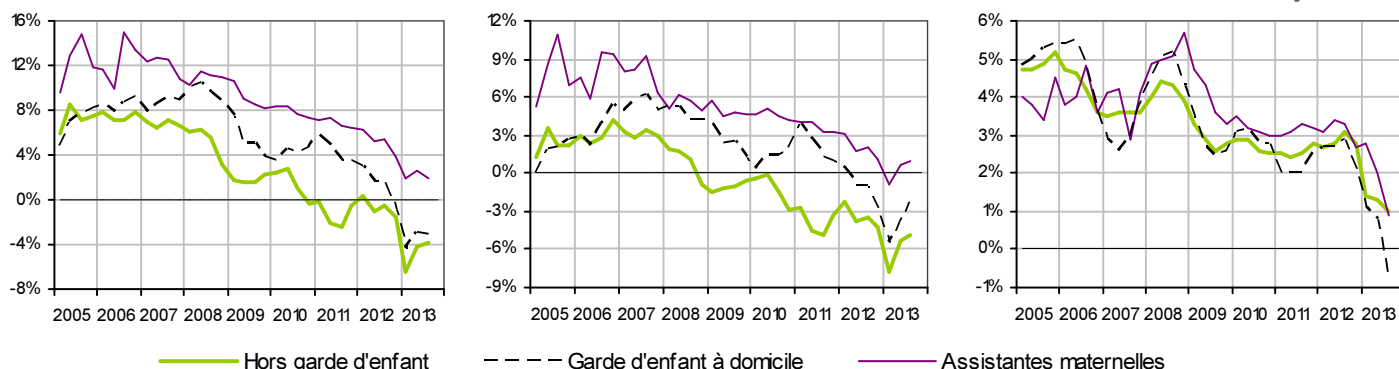
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

...de la masse salariale nette

...du volume horaire déclaré

...du taux horaire moyen


Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2011	T1	2 011	129,5	1 186,6	89	17,9	144,9	2 099	147,5	1 331,5	876	290,9	881,5
	T2	2 000	128,0	1 179,6	89	17,9	146,0	2 090	145,9	1 325,6	884	294,9	899,1
	T3	1 994	126,3	1 169,8	90	17,8	145,9	2 083	144,1	1 315,5	889	296,4	908,2
	T4	2 002	126,2	1 179,4	91	17,9	147,7	2 093	144,0	1 327,0	894	297,0	920,0
		510,1	4 715,3		71,5	584,5		581,6	5 299,6		1 179,3	3 608,8	
2012	T1	1 989	126,5	1 190,0	91	18,0	149,3	2 080	144,5	1 339,5	901	299,8	936,5
	T2	1 980	123,2	1 166,2	92	17,7	148,3	2 072	140,9	1 314,5	905	300,1	945,6
	T3	1 977	121,9	1 163,7	92	17,6	148,5	2 069	139,4	1 312,1	910	302,5	957,2
	T4	1 966	120,8	1 160,8	91	17,4	146,5	2 056	138,1	1 307,1	903	300,3	955,1
		492,3	4 680,7		70,7	592,6		563,0	5 273,3		1 202,7	3 794,5	
2013	T1	1 920	116,6	1 113,1	90	17,0	142,8	2 010	133,7	1 256,3	907	297,3	954,6
	T2	1 922	116,6	1 118,9	91	17,1	143,9	2 013	133,7	1 262,7	911	301,9	970,2
	T3	1 923	116,0	1 119,4	92	17,2	143,9	2 015	133,2	1 263,3	920	305,4	975,3
Glissement trimestriel (en %)													
2011	T1	-0,7	-0,8	-0,0	+1,7	+1,2	+1,6	-0,6	-0,5	+0,1	+1,1	+1,1	+2,0
	T2	-0,5	-1,2	-0,6	+0,9	+0,1	+0,7	-0,5	-1,0	-0,4	+0,9	+1,4	+2,0
	T3	-0,3	-1,3	-0,8	+0,4	-0,5	-0,0	-0,3	-1,2	-0,8	+0,5	+0,5	+1,0
	T4	+0,4	-0,1	+0,8	+1,1	+0,2	+1,2	+0,5	-0,1	+0,9	+0,6	+0,2	+1,3
2012	T1	-0,7	+0,2	+0,9	+0,8	+0,5	+1,1	-0,6	+0,3	+0,9	+0,8	+0,9	+1,8
	T2	-0,5	-2,6	-2,0	+0,4	-1,2	-0,6	-0,4	-2,5	-1,9	+0,5	+0,1	+1,0
	T3	-0,1	-1,1	-0,2	+0,2	-0,6	+0,1	-0,1	-1,0	-0,2	+0,6	+0,8	+1,2
	T4	-0,6	-0,9	-0,3	-1,0	-1,5	-1,3	-0,6	-1,0	-0,4	-0,8	-0,7	-0,2
2013	T1	-2,3	-3,4	-4,1	-0,6	-2,2	-2,6	-2,2	-3,2	-3,9	+0,4	-1,0	-0,1
	T2	+0,1	-0,0	+0,5	+0,3	+0,5	+0,8	+0,1	-0,0	+0,5	+0,4	+1,5	+1,6
	T3	+0,0	-0,5	+0,0	+1,1	+0,9	+0,0	+0,1	-0,4	+0,0	+1,0	+1,2	+0,5
Glissement annuel (en %)													
2011	T1	-1,1	-2,7	-0,2	+6,4	+3,8	+5,8	-0,8	-1,9	+0,4	+3,9	+4,1	+7,2
	T2	-2,3	-4,5	-2,1	+5,5	+2,7	+4,8	-2,0	-3,6	-1,4	+3,7	+4,0	+7,3
	T3	-2,2	-4,8	-2,4	+4,4	+1,3	+3,4	-2,0	-4,1	-1,8	+3,2	+3,2	+6,6
	T4	-1,1	-3,3	-0,6	+4,2	+1,0	+3,5	-0,9	-2,8	-0,2	+3,2	+3,2	+6,5
2012	T1	-1,1	-2,3	+0,3	+3,2	+0,3	+3,0	-0,9	-2,0	+0,6	+2,8	+3,1	+6,2
	T2	-1,0	-3,8	-1,1	+2,7	-1,1	+1,6	-0,9	-3,5	-0,8	+2,4	+1,8	+5,2
	T3	-0,8	-3,5	-0,5	+2,4	-1,1	+1,8	-0,7	-3,2	-0,3	+2,4	+2,0	+5,4
	T4	-1,8	-4,3	-1,6	+0,3	-2,8	-0,8	-1,7	-4,1	-1,5	+1,0	+1,1	+3,8
2013	T1	-3,5	-7,8	-6,5	-1,1	-5,4	-4,4	-3,4	-7,5	-6,2	+0,7	-0,8	+1,9
	T2	-2,9	-5,3	-4,1	-1,2	-3,8	-3,0	-2,9	-5,1	-3,9	+0,6	+0,6	+2,6
	T3	-2,8	-4,8	-3,8	-0,2	-2,3	-3,1	-2,6	-4,5	-3,7	+1,1	+1,0	+1,9

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (*Acoss Stat n°184*).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **Le dispositif Pajemploi** (prestation d'accueil du jeune enfant) qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. Ce support était

obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif est tombé progressivement en désuétude puisque la Paje s'est substituée, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans le DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui percevaient l'Afeama (DNS) et ceux qui bénéficient du « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait » (supprimé au 1^{er} janvier 2013, excepté dans les Dom). Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Observatoire économique / Acoss Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au deuxième trimestre 2013 », *Acoss Stat n°179*, septembre 2013.

- « Les particuliers employeurs en 2012 : le repli de l'emploi à domicile s'étend à la garde d'enfant », *Acoss Stat n°184*, décembre 2013.